

CIRCULAIRE pour le PRET des LIVRES PRESCRITS

L'établissement Le Rebours **prête aux élèves certains des livres prescrits pour l'année scolaire.**

Ces livres sont propriété de la Région Idf.

Pour la rentrée 2026/2027 sont concernées dans l'établissement les classes du lycée Général et Technologique.

A la fin de l'année scolaire, les élèves doivent restituer les manuels en bon état. Ces manuels seront utilisés par les élèves l'année suivante.